

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 26 mai 2020

Délibération n°9-2020

Point 4.2

Point 4.2 de l'ordre du jour

Don d'un spectromètre obsolète à la Société RS2D

EXPOSE DES MOTIFS :

A. Contexte : Le service de RMN de la fédération de recherche de chimie Le Bel (FR 2010) réalise des expériences de RMN pour la communauté scientifique de Strasbourg (UNISTRA, CNRS et secteur privé). Ce service dispose d'un parc de 6 instruments de spectroscopie de RMN (2x 300 MHz, 400 MHz, 2x 500 MHz, 600 MHz).

Ces appareils ont été acquis au long des décennies précédentes, sur fonds publics (université, état et région) et sont inventoriés au domaine de l'Unistra.

Compte tenu des investissements lourds que nécessitent l'acquisition, le fonctionnement et l'entretien de ce parc, le service de RMN a bénéficié de nombreux programmes de jouvence depuis sa création en 1976.

L'un des appareils est à présent obsolète (installé en 1993). Il s'agit d'un spectromètre 300 MHz de marque BRUKER, dont les pièces et le dépannage de la console de commande électronique ne sont plus assurés par le fabricant depuis 3 ans (N° inventaire 046273 UNISTRA).

Scientifiquement, l'appareil est largement sous-utilisé du fait de l'efficacité du reste du parc. Notre capacité à traiter les demandes d'expériences de RMN ne dépend plus de l'activité de cet appareil 300 MHz. Pour information, la maintenance annuelle de cet appareil coûte en moyenne 5 000 € alors que la recette interne annuelle 2018 résultant de son activité était de 3 000 €.

B. Proposition de don : Le service de RMN a fait le constat que cet appareil 300 MHz n'avait plus d'utilité au sein de notre structure d'enseignement et de recherche. Néanmoins, il pourrait servir à un autre acteur scientifique qui ne dispose pas d'un parc instrumental équivalent.

En effet, l'université a l'opportunité de faire un don à une entreprise alsacienne, spécialisée dans le domaine de la RMN et de l'IRM, qui pourrait offrir une seconde vie à cet équipement. Il s'agit de la société RS2D, localisée à Mundolsheim, dont l'une des activités est de produire des consoles de commande électroniques pour spectromètre de RMN.

La société RS2D serait intéressée de démanteler à ses frais notre spectromètre 300 MHz et d'utiliser son aimant supraconducteur comme appareil de développement et de démonstration au sein de leur structure.

L'avantage est ici double puisque la société RS2D effectue le travail coûteux de désinstallation sans frais pour l'Université et réutilise la partie « aimant » de l'appareil pour son activité, favorisant une réutilisation d'un matériel existant et évitant un recyclage des matériaux toujours plus polluant et énergivore.

Le service de RMN de la FR2010 propose au Conseil d'administration de l'Université d'accorder un don d'équipement du spectromètre de RMN 300 MHz (N° 046273) à la société RS2D, 13 rue Vauban, 67450 Mundolsheim, France.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le don fait à la société RS2D.

Résultat du vote :

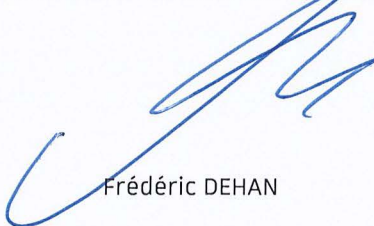
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
N'ont pas pris part au vote	3

Destinataires :

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 3 juin 2020

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN

Convention de don de materiel

Entre

Unistra – Fédération de Chimie Le Bel FR2010 (CNRS/Unistra)

1 rue Blaise Pascal -F-67008 Strasbourg

Représenté par Monsieur Jean Pierre Lepoittevin

ci-après dénommé le donneur

et

Société RS2D

13, rue Vauban-F-67450 Mundolsheim

Représentée par Monsieur Remy Schimpf

ci-après dénommé le preneur

Art. 1 — Nature et Objet

Le donneur s'engage à mettre à disposition du preneur un aimant supraconducteur de spectromètre de RMN 300 MHz, décrit ci-dessous, à titre définitif.

Art. 2 — Description de l'aimant supraconducteur

Un aimant supraconducteur d'un spectromètre de RMN 300 MHz de marque BRUKER, dont les pièces et le dépannage de la console de commande électronique ne sont plus assurés par le fabricant depuis 3 ans (n° inventaire 046273 Unistra)

Art. 3 — Obligations du preneur

Le preneur s'engage à :

- effectuer le travail coûteux de désinstallation sans frais pour l'Unistra et réutiliser la partie aimant de l'appareil pour son activité.
- respecter le mode d'utilisation dans de bonnes conditions de sécurité

Art 4 : Le preneur exonère expressément UNISTRA de toute responsabilité civile ou pénale liée à l'utilisation du matériel, quelle que soit l'utilisation faite par le preneur, et quel que soit le cadre normatif ou réglementaire.

Le matériel est cédé en l'état actuel dont le preneur a pu prendre connaissance.

Fait en deux exemplaires

A Mundolsheim, le

16/12/19

Le preneur

RS2D
ZA des Maréchaux
13, rue Vauban
F-67450 MUNDOLSHEIM
Tél. +33 (0)3 90 40 54 00
Fax. +33 (0)3 90 40 54 10
RCS Strasbourg 11 432 063 402

Rémy SCHIMPF
Président RS2D

A Strasbourg, le

16/12/19

Le donneur,

Fédération de Chimie "Le Bel" - FR2010
1 rue Blaise Pascal
67008 Strasbourg cedex

Directeur : Pr. Jean-Pierre LEPOITTEVIN